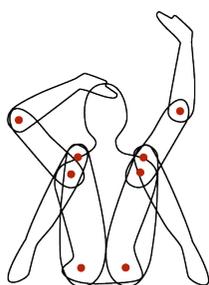


Prévenir les violences sexistes et sexuelles (VSS)

L'association Vis Comica s'engage contre les violences sexistes et sexuelles et pour la protection de ses salarié·es, bénévoles et usager·ères. Ce document est un rappel des définitions liées aux VSS et des bon réflexes à adopter face à ce genre de situation.



©VISCOMICA

Le Bas Chemin
22120 Quessoy
T 02 96 42 55 24
info@viscomica.org
www.viscomica.org

CRÉATION ARTS DU CLOWN
ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE
FORMATION
LIEU DE RÉPÉTITION
STUDIO D'ENREGISTREMENT

Avril 2024

Ce document reprend le support conçu par Rachel Wadoux pour la formation « Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail » de l'AGECIF.

Siret 424 320 893 00011 - N° de Formation 53 22 08216 22
L2 :PLATESV-R-2020-003298 - L3 : PLATESV-R-2020-003664

Définitions

Sexisme

Ensemble des stéréotypes et des discriminations basés sur le sexe, conduisant à des propos et/ou des comportements qui dénigrent, le plus souvent les femmes. Le sexisme a des conséquences importantes sur l'éducation, la vie professionnelle et personnelle, la santé, les sports et loisirs, l'occupation des espaces publics, les médias et la culture et peut conduire à des violences.

Violence sexiste

Conduite dévalorisante ou humiliante basée sur les stéréotypes de genre.

Violence sexuelle

- Propos ou comportements qui sexualisent la personne
- Tout acte de nature sexuelle commis contre la volonté ou aux dépens d'une personne

Conflit

Les 2 parties sont à égalité



Violence

Rapport de force

Séduction

Rapport d'égalité et de respect
Réciprocité



Harcèlement sexuel

Imposer sans tenir compte des désirs, des choix, du consentement de l'autre

Vidéo : La mécanique sexiste, Marine Spaak - «Mention spéciale du jury» - Concours *Ton court pour l'égalité 2016* → <https://www.youtube.com/watch?v=J-INHJTEWuY>

La pyramide des violences sexistes et sexuelles

1 Viol

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise

2 Agression sexuelle

Atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise

3 Harcèlement sexuel

- Imposer à une personne de manière répétée (2x) des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, dégradants humiliants
- Toute forme de pression grave, même non répétée, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel

4 Injure sexiste

Injure commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle dans l'intention de la blesser ou de l'offenser

5 Agissement / outrage sexiste

Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Je suis témoin d'un comportement sexiste

Collègue

Les 5 D

Distraire Éviter que la situation ne dégénère en engageant une conversation avec la cible ou en trouvant un autre moyen de détourner l'attention de l'agresseur.

Déléguer Repérer une personne représentant l'autorité, demander de l'aide

Documenter Garder des preuves de l'agression (vidéo, photo, e-mail...)

Diriger la situation en s'assurant de sa propre sécurité

Dialoguer avec la victime après l'agression pour la rassurer

Encadrant

Recadrer

Rdv avec la personne autrice des propos

Rdv avec la personne victime

Trace écrite

Selon le degré : signalement aux RH

On me rapporte un agissement sexiste ou de violence sexuelle

Collègue

Mettre en confiance et écouter

Demander si c'est la première fois

Orienter en insistant sur la confidentialité

Signifier sa disponibilité

Encadrant

Mettre en confiance et écouter

Demander si c'est la première fois

Orienter en insistant sur la confidentialité

Mail de signalement

Protéger si nécessaire

Signifier sa disponibilité

E-mail type de signalement d'un fait de violence sexuelle

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai reçu ce jour un·e salarié·e/bénévole/adhérent·e (prénom, nom, fonction si la victime est d'accord) qui m'a fait part de faits pouvant s'apparenter selon l'article L-1153-1 du code du travail à du harcèlement sexuel.

Madame/Monsieur me dit :

"Citation"

"Citation"

"Citation"

L'employeur est tenu, dès lors qu'il a connaissance de faits pouvant s'apparenter à du harcèlement sexuel, de les faire cesser, de procéder à une enquête et si les faits sont avérés, de sanctionner les auteurs.

Merci de m'informer des suites données afin que je puisse informer madame/monsieur XX de la façon dont ce signalement sera traité.

Cordialement,

Signature

Contacts importants

Contacts Vis Comica

- Véronique Le Hir : 06 60 91 99 33
- Corinne Cornec : 06 33 47 54 56
- Julie Pailley : 07 70 53 52 23

Contacts externes

- Cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnel·les de la culture, joignable gratuitement et anonymement :

site internet : <https://www.violences-sexuelles-culture.org/fr/>

par email : violences-sexuelles-cultures@audiens.org

par téléphone : du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h, au 01 87 20 30 90

- L'association contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) :

Accueil téléphonique : 01 45 84 24 24

E-mail : contact@avft.org

- Violences femmes infos : 3919
- Signalement de violence sexuelle ou sexiste (service en ligne) : www.service-public.fr/cmi
- Médecin du travail (pour les salarié·es) : Dr Dufau – 02 96 74 72 74
- Inspection du travail (pour les salarié·es) : Alain Méheut – 02 96 62 81 76
- Le Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>
- CIDFF 22 : 02 96 78 47 82
- Planning familial Saint Briec : 06 75 56 47 03 Pôle LGBTQIA+ : 06 79 62 11 04

Pour toute question ou suggestion sur ce document : info@viscomica.org